Ville de Lorient
2 bd Général Leclerc
CS 30010
56 315 Lorient Cedex

ACP / AB

ACCORD-CADRE DE TRAVAUX

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

26238-26251 + 26266
Accord-cadre de rénovation, réhabilitation et aménagement des bâtiments communaux de la Ville de Lorient

Date et heure limites de réception des offres :
Le Lundi 14 décembre 2026 à 12 :00 (midi)

REPONSE PAR VOIE ELECTRONIQUE OBLIGATOIRE POUR LA PRESENTE CONSULTATION

L'adresse mail utilisée sur la plateforme de téléchargement du dossier de consultation servira dans le cadre de correspondances pendant la durée de la consultation et pour l'information aux candidats non retenus. Assurez-vous d'indiquer une adresse permettant d'assurer une transmission certaine de l'information au sein de votre société

SOMMAIRE

1. Objet et étendue de la consultation 3
1.1 – Objet 3
1.2 - Mode de passation et type de contrat 3
1.3 - Décomposition de la consultation 3
1.4 – Montants maximums 4
1.5 - Réalisation de prestations similaires 4
2. Conditions de la consultation 4
2.1 - Délai de validité des offres 4
2.2 – Mode de dévolution 5
2.3 – Variantes 5
2.4 – Tranches 5
2.5 – Prestation(s) supplémentaire(s) éventuelle(s) 5
2.6 – Action d'insertion par l'économie et l'emploi 5
3. Conditions relatives au contrat 7
3.1 - Durée du contrat - délai d'exécution 7
3.2 - Sous-traitance – Tâches essentielles 7
3.3 - Modalités essentielles de financement et de paiement 7
4. Contenu du dossier de consultation 7
5. Présentation des candidatures et des offres 7
5.1 - Documents à produire 8
6. Conditions d'envoi des plis 9
6.1 - Transmission électronique 9
7. Analyse des candidatures et des offres 10
7.1 - Sélection des candidatures 10
7.2 – Sélection des candidats attributaire des accords-cadres 10
7.3 - Attribution des marchés (Phase Marchés subséquents) 12
8. Renseignements complémentaires 13
8.1 - Points de contact 13
8.2 - Voies de recours 13

1. Objet et étendue de la consultation

1.1 – Objet

La présente consultation concerne : les travaux de rénovation, réhabilitation et aménagement des bâtiments communaux de la Ville de Lorient.
Code CPV (objet principal) : 45259000-7

Concernant le lot 15 spécifiquement :
Conformément à l'article R 2123-1 du code de la commande publique, le lot 15 a pour objet la mise en œuvre d'une action de qualification et d'insertion professionnelles à destination de personnes rencontrant des difficultés d'accès ou de retour à l'emploi, au moyen de la réalisation de travaux sur des bâtiments relevant du patrimoine de la Ville de Lorient.

La Ville de Lorient confiera au candidat retenu des prestations d'appui et d'accompagnement à l'emploi dans le cadre d'un atelier et chantier d'insertion régi par l'article L.5132-15 du code du Travail. Ces prestations prennent appui sur des activités de bâtiment qui ne sont que le support de la démarche d'insertion, objet du lot.

La description des ouvrages et leurs spécifications techniques sont indiquées dans le Cahier des Charges.

1.2 - Mode de passation et type de contrat

Le marché est passé en procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles L.2124-2 du code de la commande publique.

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics.

Il s'agit d'un accord-cadre multi-attributaires avec marchés subséquents (articles L.2125-1 et R.2162-1 et suivants du code de la commande publique)

1.3 - Décomposition de la consultation

L'accord-cadre est alloti. Les prestations sont réparties en 15 lots :

Lot	Désignation
1	Désamiantage
2	Maçonnerie / Démolition / Gros œuvre
3	Couverture
4	Etanchéité
5	Menuiserie extérieure - Alu
6	Peinture ravalement
7	Métallerie / Serrurerie
8	Cloisons sèches / Menuiserie intérieur
9	Faux plafonds
10	Revêtements intérieurs
11	Electricité
12	Chauffage / Plomberie
13	Entreprise Générale
14	GTC / automatisme
15	Prestation d'insertion professionnelle

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre conclu avec plusieurs opérateurs économiques.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour un ou plusieurs lots.

Le lot n°15 du présent cahier des clauses administratives particulières concerne des prestations d'insertion professionnelle, ayant pour support le lot la réalisation de travaux de rénovation, de réhabilitation et d'aménagement des bâtiments communaux de la Ville de Lorient.

1.4 – Montants maximums

Le montant maximum des prestations sur toute la durée de l'accord-cadre est défini comme suit :

Lots	Désignation	Maximum € HT
1	Désamiantage	1 000 000
2	Maçonnerie / Démolition / Gros œuvre	1 000 000
3	Couverture	1 000 000
4	Etanchéité	1 500 000
5	Menuiserie extérieure - Alu	1 800 000
6	Peinture ravalement	1 200 000
7	Métallerie / Serrurerie	500 000
8	Cloisons sèches / Menuiserie intérieur	1 800 000
9	Faux plafonds	1 000 000
10	Revêtements intérieurs	1 200 000
11	Electricité	1 800 000
12	Chauffage / Plomberie	2 000 000
13	Entreprise Générale	1 500 000
14	GTC / automatisme	1 000 000
15	Prestation d'insertion professionnelle	200 000
	TOTAL	18 500 000

Concernant le lot 13 Entreprise générale, chaque marché subséquent ne pourra dépasser un montant de 50 000 € HT.

Concernant le lot 15, de prestations de services d'insertion ayant pour support des prestations de travaux de rénovation, de réhabilitation et d'aménagement des bâtiments communaux de la Ville de Lorient, des prestations supports seront confiés au prestataire pour un minimum de 20 000€ HT sur la durée totale du marché afin de conforter l'engagement de la Ville de Lorient en matière d'insertion professionnelle.

1.5 - Réalisation de prestations similaires

En application de l'article R.2122-7 du code, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2. Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 3 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 – Mode de dévolution

Le marché peut être attribué à une entreprise ou à un groupement d'entreprises.

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre. Cependant, en cas de groupement conjoint, le mandataire est impérativement solidaire de chaque membre.

Une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché public (article R.2142-4 du code).

Une même entreprise ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché conformément à l'article R.2142-23 du CCP.

2.3 – Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 – Tranches

Pas de tranches prévues pour ce marché.

2.5 – Prestation(s) supplémentaire(s) éventuelle(s)

Pas de prestation supplémentaire éventuelle prévue pour ce marché.

2.6 – Action d'insertion par l'économie et l'emploi

En application de l'article L2112-2 du code de la commande publique, le marché comporte dans le cadre de son exécution une clause d'insertion sociale obligatoire.

Dans le cadre de l'exécution du présent accord-cadre, le titulaire est tenu de réserver un volume d'heures de travail à des personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

Le volume d'heures d'insertion est fixé à **35 heures pour chaque tranche de 50 000 € HT de prestations commandées au titre du présent accord-cadre** (bons de commande émis et des marchés subséquents conclus cumulés depuis le début de l'exécution du présent accord-cadre et pendant toute sa durée).

Les heures d'insertion se déclenchent au cours de l'année suivant celle au cours de laquelle la tranche de 50 000 € HT ayant généré l'obligation a été atteinte. Pour autant, le franchissement d'une nouvelle tranche de 50 000€ HT au cours de la dernière année d'exécution de l'accord-cadre ne génère aucune obligation d'heures d'insertion à réaliser au-delà du terme du marché.

Si ces travaux sont réalisés dans un quartier prioritaire de la Ville, l'entreprise choisie devra promouvoir prioritairement l'emploi de personnes résidant dans les quartiers de la politique de la ville de Lorient, Lanester ou Hennebont.

Les lots concernés par cette clause sont les suivants :

Lot	Désignation
2	Maçonnerie / Démolition / Gros œuvre
4	Etanchéité
6	Peinture ravalement
8	Cloisons sèches / Menuiserie intérieur
9	Faux plafonds
10	Revêtements intérieurs
11	Electricité
12	Chauffage / Plomberie

Le titulaire s'engage à :

- Réserver, dans l'exécution de l'accord-cadre, un volume d'heures défini de main d'œuvre nécessaire pour réaliser les missions confiées, à l'emploi de publics en insertion.
- Prendre contact avec la chargée du développement et du suivi des clauses d'insertion de la ville de Lorient au 02 97 02 22 89 dès la notification du marché, afin de préciser les modalités de réalisation, fixées dans le CCAP.

L'entreprise peut décider de consacrer un volume d'heures dédiées à l'insertion plus important que le seuil minimum ci-dessus. Dans ce cas, le nombre d'heures sur lequel elle s'engage devra être mentionné à l'Acte d'Engagement.

Des pénalités applicables en cas de non – respect des engagements sont prévues à l'article 19 du présent CCAP.

En cas de manquement grave du prestataire à son engagement d'insertion, le maître d'ouvrage peut procéder à la résiliation du marché dans les conditions prévues au CCAG.

Concernant le lot 15 spécifiquement :

Le lot 15 est soumis à l'article R2123-1 et fait de l'insertion l'objet du lot, dont la prestation de travaux de rénovation, de réhabilitation et d'aménagement des bâtiments communaux devient le support. La structure attributaire sera choisie en fonction de sa capacité à insérer et qualifier les bénéficiaires.

Ces prestations sont réalisées dans le cadre de travaux à réaliser sur le patrimoine de la Ville de Lorient. Une à deux rencontres par an seront mises en place avec l'attributaire afin de lui présenter les projets à venir et de vérifier la faisabilité de cette réalisation par la structure de l'insertion par l'activité économique au regard de ses compétences techniques et des exigences en matière de délais d'intervention.

Certaines prestations sont exclues du périmètre, notamment les travaux de couverture, les interventions présentant des exigences particulières liées au travail en hauteur, ainsi que les travaux d'électricité ou de plomberie nécessitant une garantie décennale. Les travaux à réaliser au cours du mois d'août seront exclus également.

Au regard de l'engagement de la Ville de Lorient vis-à-vis de l'insertion professionnelle figurant dans le Plan Local d'Application de la Charte d'Insertion, l'attributaire du lot n°15 devra promouvoir prioritairement l'emploi de personnes résidant dans les quartiers de la politique de la ville de Lorient, Lanester ou Hennebont. Pour conforter son engagement, des prestations supports seront dès lors confiés au prestataire du lot n°15 pour un minimum de 20 000€ HT sur la durée totale du marché.

Les conditions d'exécution des prestations comportent des éléments à caractère social qui prennent en compte les objectifs de développement durable.

Ces éléments sont les suivants :
La finalité du dispositif mis en place est de permettre aux personnes éloignées de l'emploi ou qui relèvent des dispositifs d'insertion, de se réintégrer professionnellement.

Le titulaire aura pour mission d'assurer auprès des personnes qu'il aura embauchées des actions telles que :
- leur formation,
- l'adaptation individualisée à l'emploi,
- l'encadrement de la mise à l'emploi,
- les entretiens individuels réguliers,
- le suivi médico-social,
- l'accompagnement vers l'emploi au terme du contrat de travail.

En ce qui concerne le suivi de la démarche d'insertion, le titulaire remettra avant l'échéance du dernier mois d'exécution du marché un rapport récapitulant le nombre de participants, la typologie du public, les formations éventuellement suivies et les débouchés en emploi durable. Ce bilan vise à informer la

collectivité sur la réalité des moyens mis en œuvre par la structure d'insertion, et leur efficacité. Il sera transmis une fois à l'année à la facilitatrice de la clause d'insertion de la Ville de Lorient : Adeline Pilven apilven@lorient.bzh / 06 80 85 87 61

3. Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat - délai d'exécution

L'accord-cadre est conclu pour une période allant du 1er février 2027 jusqu'au 31 décembre 2027. L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans. Le titulaire ne peut pas refuser la reconduction.

3.2 - Sous-traitance – Tâches essentielles

Aucune tâche n'est considérée comme essentielle en application des dispositions de l'article L.2193-3 du code.

3.3 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prix sont révisables conformément aux dispositions du CCAP.

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : financement sur le budget communal, paiement selon les règles de la comptabilité publique. Envoi des factures via CHORUS : https://communaute-chorus-pro.finances.gouv.fr

Les sommes dues au(x) titulaire(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) par lot
- La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) par lot

Le dossier de consultation des entreprises est disponible à l'adresse électronique suivante : www.megalis.bretagne.bzh

5. Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Si le candidat présente un sous-traitant, il doit fournir les formulaires DC1 - Lettre de candidature et DC2 - Déclaration du candidat (disponibles gratuitement sur l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat**) ou tout document équivalent.**

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat doit produire un dossier complet comprenant les pièces de la candidature et de l'offre telles que libellées ci-après.

5.1.1 Pièces de la candidature

Conformément à l'article L.2142-1 du code de la commande publique, l'acheteur doit s'assurer que les candidats à la procédure disposent des capacités professionnelles, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.

La Ville de Lorient demande les documents suivants :

→ Concernant la situation juridique de l'entreprise :

- N° unique d'identification
- Les pouvoirs des personnes habilitées à engager l'entreprise.

→ Concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

- Les chiffres d'affaires des trois dernières années en identifiant la part de chiffre d'affaires relevant du marché concerné, sauf pour les entreprises nouvellement créées qui doivent justifier de leur date de création par tout moyen.

→ Concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

- Une présentation de l'entreprise détaillant les compétences et les moyens humains (organigramme) ;
- Une déclaration indiquant les moyens techniques dont dispose le candidat pour réaliser la prestation : matériel, équipement technique, outillage etc ;
- Une liste de références de travaux de même nature que ceux prévus au marché effectués au cours des trois dernières années (en précisant le montant, la date et le destinataire) ;
- Les qualifications professionnelles suivantes : le candidat apportera la preuve de ses capacités techniques et professionnelles par tout moyen.

→ Les imprimés DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) complétés.

Les candidats peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Conformément à l'article R.2144-3 du code de la commande publique, cette vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles sera réalisée après l'analyse des offres et avant l'attribution du marché.

5.1.2 Pièces de l'offre

Afin de faciliter l'analyse des offres, il est expressément demandé aux candidats de transmettre les pièces financières (DPGF) en version EXCEL ou libre office.

Documents de l'offre
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)

Un mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat et du cas exemple type du CCTP, comprenant notamment :
- La méthodologie de mise en œuvre proposée,
- Les fiches techniques

Pièces de l'offre pour le lot N°15 :

Un projet de marché comprenant :
- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes : à compléter et à signer par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat ;
- Une décomposition du prix global forfaitaire signée, concernant les prix ayant pour support les prestations types demandées dans le CCTP du lot 15 ;
- Une note de présentation décrivant la démarche et les performances en matière d'insertion de la structure et permettant d'apprécier le critère "Performance et méthodologie en matière d'insertion" de l'offre. Elle comprendra les informations suivantes :
 - une présentation de la politique d'insertion menée par la structure,
 - une présentation des publics visés prioritairement par cette politique (typologie de profil des personnes, zone géographique, attention particulière fournie pour accompagner des habitants résidant les quartiers prioritaires ...),
 - une présentation de l'encadrement (proportion "encadrants / encadrés", qualifications des "encadrants", ...),
 - Les performances en matière d'insertion : nombre de personnes concernées, durée moyenne d'appartenance à la structure, résultats (proportion de personnes accédant à une qualification, à un emploi durable, ...) ;
- Une note technique permettant d'apprécier la valeur technique de l'offre et comprenant les informations suivantes :
 - Les moyens en matériel affectés à l'accord-cadre,
 - Les moyens en personnel affectés à l'accord-cadre,
 - L'organisation envisagée pour réaliser les prestations support du présent marché.

6. Conditions d'envoi des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document, sous peine d'être rejetés.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique sécurisée est obligatoire pour cette consultation.
Elle devra être effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse suivante :
www.megalis.bretagne.bzh

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.
Ce pli ne sera ouvert qu'en cas de détection d'un programme malveillant sur l'offre électronique.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents excepté pour les pièces financières (voir paragraphe précédent). Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Aucune signature électronique des documents n'est requise au stade du dépôt de candidature. Le marché sera signé avec l'attributaire retenu à l'issue de la procédure.

La signature est au format XAdES, CAdES, PAdES.

7. Analyse des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.
Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 – Sélection des candidats attributaire des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 et suivants et R.2152-6 et suivants du code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour les lots 1 à 14 :

Critères	Pondération
1-Valeur technique	**40 %**
1.1 - Responsabilité sociétale des entreprises (RSE)	**10 %**
1.2 – Moyens techniques et humains dédiés	**10 %**
1.3 – Méthodologie de mise en œuvre des travaux	**10 %**
1.4 - SAV	**10 %**
2- Critère prix	**60 %**
2.1 - Prix des prestations	**50 %**
2.2 – cohérence du prix	**10 %**

Notation des offres :

Pour le critère prix des prestations :

La note du candidat sera obtenue, en fonction des montants totaux HT des DPGF selon la formule suivante :

$$\text{Note du critère prix} = \frac{\text{Montant de l'offre moins disante}}{\text{Montant de l'offre examinée}} \times 60$$

Pour le critère « cohérence du prix » :

La cohérence du prix sera notée sur 5 : 1 = mauvais, 2 = très moyen, 3 = moyen, 4 = bon, 5 = très bon.

La note obtenue sera pondérée en fonction du pourcentage du critère

Pour le critère " valeur technique " :

La valeur technique sera appréciée au regard des éléments du cadre de réponse / du mémoire technique. Les sous critères seront notés sur 5 : 0 = pas d'information, 1 = mauvais, 2 = très moyen, 3 = moyen, 4 = bon, 5 = très bon.
La note obtenue sera pondérée en fonction du pourcentage du critère.

Pour le lot 15 :

Critères	Pondération
1-Performances en matière d'insertion professionnelle des publics en difficulté	**50 %**
2-Maitrise des activités support	**20%**
3- Critère prix	**30 %**

6.1- Notation du critère « performance et méthodologie en matière d'insertion »

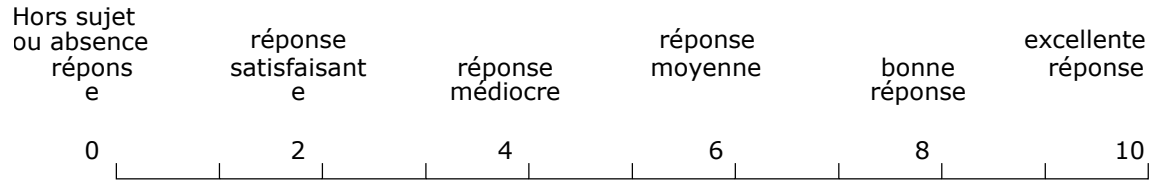
La note de présentation élaborée par le candidat fera l'objet d'une évaluation globale, par application d'une note de 0 à 10 suivant le barème suivant : 10 = très bien ; 8 = bien ; 6 = moyen ; 4 = médiocre ; 2 = mauvais ; 0 = pas de note remise. La note attribuée sera un nombre entier, les nombres impairs permettant au pouvoir adjudicateur de nuancer son jugement.

La note obtenue sera pondérée en fonction du pourcentage du critère.

- Objectifs des parcours d'insertion en adéquation avec le contexte spécifique du marché,
- Moyens humains, matériels et fournitures mobilises pour effectuer les prestations d'insertion,
- Taux d'encadrement (nombre de personnes en insertion par encadrant en ETP),
- Démarche d'accompagnement social et professionnel préconisée, adéquation avec le contexte du marché,
- Actions de formations proposées aux personnes en insertion internes et/ou externes,
- Démarche de reconnaissance des compétences acquises ou développées, adéquation avec les activités supports.

6.2- Notation du critère « maîtrise des activités support »

La note technique élaborée par le candidat fera l'objet d'une évaluation globale, par application d'une note de 0 à 10 selon le barème suivant :



La note attribuée sera un nombre entier, les nombres impairs permettant au pouvoir adjudicateur de nuancer son jugement.

La note obtenue sera pondérée en fonction du pourcentage du critère.

Pour juger de la maitrise des activités support, il sera tenu compte de :

- Moyens humains et matériels mobilisés dans le domaine technique propre à l'activité support (sur la base du CV du personnel encadrant),
- Expérience de la structure dans le domaine technique similaire,
- Prise en compte du respect de l'environnement,
- Respect des règles de la sécurité des salariés sur le chantier.

6.3- Notation du critère « prix des prestations »

La note du candidat sera obtenue, en fonction des montants totaux HT des DPGF selon la formule suivante :

$$\text{Note du critère prix} = \frac{\text{Montant de l'offre moins disante}}{\text{Montant de l'offre examinée}} \times 30$$

Pour tous les lots :

L'accord-cadre fixe un nombre d'attributaires maximum par lot. Ce nombre est fixé à 4. Aucun lot ne pourra retenir un nombre d'attributaires supérieur à ce nombre maximum.
La sélection des attributaires se fera sur la base du classement issu du jugement des offres.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

7.3 - Attribution des marchés (Phase Marchés subséquents)

Les modalités des marchés subséquents sont précisées dans le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) du présent accord-cadre.

8. Renseignements complémentaires

8.1 - Points de contact

Les candidats peuvent poser des questions au plus tard 10 jours calendaires avant la date limite de remise des offres. Pour cela, ils devront transmettre leur question par l'intermédiaire du profil d'acheteur de la Ville, à l'adresse suivante : www.megalis.bretagne.bzh
Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours calendaires au plus tard avant la date limite de réception des offres.

La Ville se réserve également le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours calendaires avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, les dispositions précédentes sont applicables en fonction de la nouvelle date.

Le service de la Commande Publique de la Ville est également disponible pour renseigner les candidats sur toute question d'ordre administratif :

Service Commande Publique
Tél : 02 97 02 22 64
achats@lorient.bzh

8.2 - Voies de recours

Le tribunal territorialement compétent est le tribunal administratif de Rennes – 3 Contour de la Motte – CS44416 – 35044 Rennes Cedex – Tél : 02 23 21 28 28.